

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 février 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 février 2014 à 19 h 10.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du lundi 3 février 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2014 :
 - Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2014;
 - 4.
- D) Période d'information du maire;
 - 1.
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2014 (budget);
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2014;

20. – CONTRATS

- 20.1** Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour deux terrains résidentiels situés sur la rue Pilon, lot 4 702 420 et partie du lot 4 701 421;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Mandater le ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);
- 30.2** Autorisation du renouvellement de la marge de crédit pour les opérations du secteur industriel avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce;
- 30.3** Autorisation du renouvellement de la marge de crédit pour les opérations courante de la municipalité avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption du Règlement 850-2014 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2014 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;
- 40.2** Adoption du Règlement 851-2014 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;
- 40.3** Adoption du projet de Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Godmanchester);
- 40.4** Adoption du projet de Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester);
- 40.5** Adoption du projet de Règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Hinchinbrooke);
- 40.6** Adoption du projet de Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke);
- 40.7** Avis de motion : Règlement pour abroger le règlement 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du CITHSL;
- 40.8** Avis de motion – Règlement concernant le CITHSL

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1**

60. –VARIA

- 60.1** Demande au MTQ – Case de stationnement sur la rue Bouchette pour personnes handicapées;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1**

Levée de la séance

Nomination de la greffière pour la présente séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance

14-02-03-3431

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

14-02-03-3432

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 février 2014 tel que présenté. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Tenue d'une assemblée publique sur les projets de règlement no 852-2014 à no 855-2014 – Désignation de la greffière;
- Demande d'emplacement pour la Fête nationale du Québec;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2014

Les rapports des directeurs pour le mois de janvier 2014 du service des incendies, de l'usine de filtration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le rapport de l'opérateur de l'usine d'épuration sera déposé à la prochaine séance du conseil.

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2014

Comptes à payer –Janvier 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'informations du maire

Au cours du mois de janvier 2014, une dizaine de rencontre ont eu lieu avec la MRC du Haut-St-Laurent sur divers sujets dont les quotes-parts et le CIT du Haut-St-Laurent.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Maurice Haineault : *Le citoyen d'Hinchinbrooke avise le Conseil que l'entreprise Phoenix est toujours en opération et s'informe de la date de leur départ;*

M. Harvey Davignon : *Il mentionne au Conseil qu'il a déposé une demande de permis et que son dossier sera soumis aux membres du CCU. Il demande si le Conseil a pris une décision.*

M. Elzéard O'Connor : *Il demande si la Ville a constaté l'état du chemin de fer situé à côté de son domicile. Il fait part au Conseil qu'il y a une infiltration d'eau dans sa résidence.*

Le maire informe le citoyen qu'il ira le rencontrer avec le conseiller Denis Saint-Cyr à sa résidence vendredi prochain.

M. Michel Chaput : *Il mentionne qu'il habite dans une zone résidentielle et que sa résidence est située à l'intersection des rues Lake et Poirier. Il mentionne qu'il subit beaucoup d'inconvénient des sifflements des trains. Il informe le Conseil qu'une entente a été entérinée avec CSX à l'effet que les trains ne feront plus de transfert ou ne se stationneront plus à proximité des résidences*

De plus, il informe le Conseil qu'une rencontre est prévue le 6 mars 2014 à 9h avec Transport Canada et CSX.

M. Philippe Decloître : *Il demande aux membres du Conseil si depuis leur rencontre ils se sont penchés de façon sérieuse sur la question de la fermeture de la rue Dalhousie.*

Le maire informe M. Decloître que le Conseil est à étudier les pétitions des 2 groupes mais qu'actuellement aucune décision définitive n'a été prise. Actuellement, il est entendu que la rue Dalhousie sera fermée le Samedi pour le Marché Fermier. Ils prévoient en rediscuter vers la fin du mois de mars ou le début du mois d'avril et que vers le mois de mai le Comité des Parcs sera invité à une rencontre avec le Conseil.

M. Decloître mentionne qu'il s'agit d'un dossier prioritaire avec l'arrivée du printemps car les jeux imprimés sur la voie de circulation sont toujours là ce qui est dangereux pour la sécurité des enfants et qu'à cet effet le Conseil devrait se dépêcher à prendre une décision.

***M. Dominic Tremblay :** Il s'informe à savoir ce que le Maire entend par étudier les pétitions. Est-ce que les pétitions ont été analysées? Il demande quand aura lieu la rencontre avec le Comité des Parcs et s'il est possible de refermer la rue en attendant que la décision soit prise et que dans les circonstances le Conseil pourrait prendre tout son temps.*

Le maire répond que la rencontre est prévue à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, soit au moment où le Conseil aura pris leur décision.

***M. Gilles Riel :** Il mentionne que le Conseil a actuellement d'autres dossiers plus prioritaires à s'occuper.*

***Mme Sylvie Leboeuf :** Elle informe le maire que Madame Claudie Rémillard n'est pas intéressée à rencontrer seule le maire lorsqu'il s'agit de discussions relatives au Comité des Parcs. Et qu'à cet effet, il se plus approprié que les rencontres se fassent avec tous les membres du Comité à l'avenir.*

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 13 janvier 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-02-03-3433

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2014 est adopté tel que soumis par la greffière, mais avec les corrections suivantes :

La résolution 14-01-13-3410 est appuyé par monsieur Howard Welburn (non par monsieur Denis St-Cyr).

Le rapport de monsieur André Brunette au point 70. est retiré.

Adopté

Séance extraordinaire du 28 janvier 2014 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à 19h00 le mardi 28 janvier 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-02-03-3434

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du mardi 28 janvier 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 28 janvier 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à 20h00 le mardi 28 janvier 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-02-03-3435

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Paul André Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à 20h00 le mardi 28 janvier 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour deux terrains résidentiels situés sur la rue Pilon, lot 4 702 420 et partie du lot 4 701 421

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

30. – Administration & Finances

Mandater le ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

Considérant que la Ville de Huntingdon désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*.

14-02-03-3436

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Howard Welburn

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate le Ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la municipalité.

Adopté

Autorisation du renouvellement de la marge de crédit pour les opérations du secteur industriel avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la marge de crédit pour le secteur industriel de 400 000 \$ avec la Banque CIBC, succursale de Huntingdon ;

14-02-03-3437

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit pour le secteur industriel de 400 000 \$ avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Que le Conseil autorise le Maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à la marge de crédit pour et au nom de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Autorisation du renouvellement de la marge de crédit pour les opérations courante de la municipalité avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la marge de crédit pour les opérations courantes de la municipalité de 400 000 \$ avec la Banque CIBC, succursale de Huntingdon ;

14-02-03-3438

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Howard Welburn

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit pour les opérations courantes de la municipalité de 400 000 \$ avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Que le Conseil autorise le Maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à la marge de crédit pour et au nom de la Ville de Huntingdon.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Règlement 850-2014 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2014 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Considérant qu'un avis du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Howard Welburn lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2014;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

14-02-03-3439

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 850-2014 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2014 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Adopté

Adoption du Règlement 851-2014 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

Considérant que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant que le conseiller Florent Ricard a donné l'avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance ordinaire du 13 janvier 2014;

Considérant la publication d'un avis public le 16 janvier 2014, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1);

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 851-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-02-03-3440

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le règlement 851-2014 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux et abrogeant le règlement no. 831-2011.

Adopté

Adoption du projet de Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Godmanchester)

Considérant que le règlement du plan d'urbanisme 511 doit être modifié à la carte des grandes affectations de la Ville de Huntingdon par l'ajout de l'affectation «Infrastructure», entre la limite nord et nord-est de la municipalité, le Chemin Connaught, la voie ferrée et la rue projetée Church;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 852-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-02-03-3441

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le projet de Règlement numéro 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme pour la création d'une nouvelle zone PA-4 afin d'ajouter l'affectation «Infrastructure», entre la limite nord et nord-est de la municipalité, le Chemin Connaught, la voie ferrée et la rue projetée Church.

Adopté

Adoption du projet de Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester)

Considérant qu'il y a lieu de nommer la zone de la partie du territoire de la municipalité du Canton de Godmanchester annexée à la Ville de Huntingdon selon le règlement numéro 775-2008 en vigueur depuis le 7 juillet 2012 (secteur de l'usine d'épuration des eaux usées sise au 1607, chemin Connaught);

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 853-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-02-03-3442

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 853-2014 modifiant le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage pour la création d'une nouvelle zone PA-4 afin d'y intégrer le lot 3 758 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, d'une superficie de 114 975,1 m².

Adopté

Adoption du projet de Règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Hinchinbrooke)

Considérant que le règlement du plan d'urbanisme 511 doit être modifié à la carte des grandes affectations de la Ville de Huntingdon par l'extension de l'affectation «Industrielle» entre la limite du site industriel de la Route 202 (sud) et les limites nord-est, sud-est et sud-ouest de la Ville de Huntingdon;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 854-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-02-03-3443

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le projet de Règlement numéro 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme afin d'ajouter l'extension de l'affectation «Industrielle» entre la limite du site industriel de la Route 202 (sud) et les limites nord-est, sud-est et sud-ouest de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Adoption du projet de Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke)

Considérant que le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage doivent être modifiés afin d'agrandir la zone IN-8 en intégrant le lot 19A-63 du rang 4 du cadastre du Canton de Hinchinbrooke d'une superficie de 33660,5 m²;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 855-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-02-03-3444

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 855-2014 modifiant le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage pour la zone IN-8 afin d'agrandir la zone IN-8 en intégrant le lot 19A-63 du rang 4 du cadastre du Canton de Hinchinbrooke d'une superficie de 33660,5 m².

Adopté

Avis de motion : Règlement pour abroger le règlement 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du CITHSL

Avis de motion est donné par la conseillère Marielle Duhème selon lequel un règlement abrogeant le Règlement 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent et demandant l'abolition du CIT du Haut-Saint-Laurent sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement concernant le CITHSL

Avis de motion est donné par la conseillère Marielle Duhème selon lequel un Règlement demandant au Gouvernement du Québec d'exclure la Ville de Huntingdon de l'entente intermunicipale constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent (CITCHL) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Tenue d'une assemblée publique sur les projets de règlement 852-2014 à 855-2014 – Désignation de la greffière

Considérant l'adoption des projets de règlements numéro 852-2014 à 855-2014;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité tient une assemblée publique sur ces projets de règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

14-02-03-3445

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin

de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur les projets de règlement suivants :

Règlement 852-2014: modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Godmanchester);

Règlement 853-2014: modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester);

Règlement 854-2014: modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Hinchinbrooke);

Règlement 855-2014: modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke).

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

60. –Autres

Demande au MTQ – Case de stationnement sur la rue Bouchette pour personnes handicapées

14-02-03-3446

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Qu'une demande soit présentée au ministère des Transports du Québec afin que soit ajoutée une case de stationnement sur la rue Bouchette pour personnes handicapées, face à l'immeuble de la Société canadienne des postes.

Adopté

Demande d'emplacement pour la Fête nationale du Québec

Ce point est reporté à une séance ultérieure étant donné qu'il y a déjà un organisme qui prépare des activités pour le jour de la Fête nationale du Québec.

70. –Rapport des comités et des conseillers

Mme Marielle Duhème. Elle remercie ceux qui se sont occupés de changer les lumières au pont Walker.

M. Rémi Robidoux : Il dit être heureux que les citoyens viennent en si grand nombre aux séances du Conseil ce qui démontre leurs intérêts.

M. Denis St-Cyr : Il n'apprécie pas que des citoyens allèguent que la Fête des Neiges soit annulée cette année prétextant que la sécurité des enfants est en danger. Pourtant, le conseil avait offert de fermer la rue Dalhousie pendant deux jours pour les activités de la Fête des neiges.

Suite à une rencontre du maire avec le journal The Gleaner, un article mentionnait une vendetta envers l'ancien conseil municipal. M. St-Cyr tient à clarifier quelques situations.

Les membres du nouveau conseil municipal ont décidé d'enlever le nom de Stéphane Gendron du Parc industriel puisque c'est une aberration qu'un maire donne son nom à un parc industriel dans sa propre ville. C'était très maladroit. Ils ont voulu corriger la situation.

L'ancien conseil municipal avait changé le nom de la rue «West» pour «François Dupuis» sans l'acceptation de la Commission de toponymie du Québec. Les citoyens ne pouvaient ainsi changer leur adresse malgré que la Ville avait changé les plaques affichant le nouveau nom de la rue dès le lendemain de l'adoption de la résolution. Cette situation portait à confusion. Le nouveau conseil a donc demandé la réglementation à la Commission. La rue fut renommée «West».

Concernant l'enlèvement des panneaux «Arrêt» sur la rue Somerville, ce sont les citoyens de cette rue qui ont fait la demande puisqu'ils trouvaient l'arrêt dangereux.

Le chemin Fairview appartient au ministère des Transports et non à la Ville. Pour installer un panneau «arrêt», il faut demander la permission au ministère.

La saga de la rue de la rue Dalhousie : il pense que 75 à 90% des citoyens de la Ville sont d'accord avec l'ouverture de la rue Dalhousie. Il rappelle que des camions reculaient très souvent sur la rue York, ce qui était dangereux. Les décisions du conseil sont prises en considération des faits.

Concernant la pétition pour rendre le parc Prince Arthur sécuritaire, plusieurs commentaires étaient que le conseil agissait par vengeance envers l'ancien conseil et brimait la sécurité des enfants. M. St-Cyr veut rappeler que les membres du conseil sont tous des parents ou des grands-parents et doutent très fort qu'ils mettraient la sécurité de leurs enfants en danger par vengeance envers l'ancienne administration.

Il mentionne que l'ancien conseil formulait à chacune des séances la phrase suivante : «C'est le prochain conseil qui va s'en occuper». Il annonce que le présent conseil «va s'en occuper».

M. Florent Ricard : C'est important que plus de citoyens soient présents aux séances pour avoir des réponses à leurs questions.

M. Paul André Ricard : aucun commentaire.

M. Howard Welburn : Il demeure sur la rue Bouchette et il peut confirmer que depuis la réouverture de la rue Dalhousie, il y a beaucoup moins de camions qui circulent sur la rue Bouchette. Toute cette circulation des camions lourds endommageait la rue Bouchette.

M. André Brunette : la compagnie Acier P.D.F. emménagera sous peu dans ses nouveaux locaux loués de la Ville. Des employés municipaux s'affairent à effectuer divers travaux à l'intérieur de l'usine. L'entreprise recherche des employés résidants dans la région. Des discussions sont entreprises avec la compagnie Point Financière Canada désirant implanter une usine de fabrication de

maisons préfabriquées. Cette entreprise aura aussi besoin d'employés.

Suite à la problématique rencontrée avec Phoenix Innovation le conseil municipal sera contre toute nouvelle implantation d'entreprise qui polluerait l'air ou l'eau. Une grille contenant des barèmes pourrait être créée en concordance avec la réglementation du ministère de l'Environnement

Levée de la séance

14-02-03-3447

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée.

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, Greffière de séance